Livret d'accueil de la résidence autonomie « *Heures Claires* »

Établissement public entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux

Conformément au code de l'action sociale et des familles et à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Pour tous renseignements

Le personnel administratif est à la disposition des résidents et du public :
Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Et le samedi de 8h30 à 12h00

Nous contacter

03.27.23.78.00

cdesages.accueil@cdesages.com

www.cdesages.com

Comité deS AGES du Pays Trithois

Comité deS AGES du Pays Trithois
Rue Pierre Brossolette – Aulnoy lez valenciennes
BP 70355
59304 VALENCIENNES CEDEX

Les valeurs de la résidence « Heures Claires »

1. L'individualisation et la personnalisation du service qui demeure inscrit dans le collectif

Personnalisation du service et complémentarité des services proposés

2. La valorisation et la reconnaissance de l'individu

Connaissance des histoires de vie et développement de l'utilité sociale de chaque individu

3. Le respect et la transmission des valeurs

S'inscrire dans l'histoire pour « ancrer » les projets futurs
Reconnaissance du travail fourni par les anciens
Transmission de l'expérience, des savoirs et des valeurs

4. Le respect de l'individu

En termes de communication
Par l'adaptation de la structure à la personne
Dans le respect de son histoire, de ses valeurs
En respectant son intimité, en développant la notion de domicile individuel, même dans une structure collective

5. L'accompagnement

Jusqu'au bout de la vie et chez soi
Dans les différentes étapes de la vie (être âgé, ce n'est pas être malade)
Dans un but de préservation de l'autonomie
Pour favoriser le sentiment d'utilité sociale
En laissant la place à la famille

6. La convivialité

En développant la notion de « chez soi »
En préservant l'esprit « grande famille » qui fédère la Personne Âgée, la famille et l'équipe.

7. Le plaisir

Partage par tous, Personnes Âgées, familles, Personnels
Lié à la notion de satisfaction
Développé grâce à un souci de confort, de bien être
Favorisé grâce à la liberté, liberté de désirer, de dire non, d'être maître de ses choix.

La résidence est gérée par :

Isabelle CHOAIN, Présidente du Comité deS AGES du Pays Trithois

Joël BRUNET, Vice-président aux finances

Julien DUSART, Vice-président aux Ressources Humaines

Dominique SAVARY, Vice-président aux infrastructures

Sylvia POTIER, Vice-présidente à la vie sociale

Le Directeur Général du CDESAGES est : Denis RODOT

Le Directeur est : Laurent GILLERON

Leur rôle est d'assurer la gestion administrative, financière et téchnique de la résidence. Ils exécutent les décisions du Comité syndical (instance décisionnelle).

N'ayant eu aucune candidature lors des dernières élections du Conseil de la vie sociale, **un procès verbal de carence, conformément au décret n°2005-1367 du 2 novembre 2005, a été dressé en date du 10 février 2015.**

La résidence

Réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J.(avis favorable de la commission sécurité et accessibilité)

Public accueilli : Personne de plus de 60 ans sauf dérogation

Logements : 49 (46 T1 et 3 T2)

Habilitation :
Aide sociale,
APL (aide personnalisée au logement)

La résidence « **Heures Claires** » est située sur la commune d'Aulnoy lez Valenciennes près de la zone commerciale Carrefour :

A proximité de la station de tram « Jules Chevalier »

La résidence « Heures Claires » est composée :

La résidence dispose d'appartements T1 et appartements T2

<u>L'appartement T1 mesure 36 m2 et comprend</u> :

Une salle d'eau équipée d'une douche et d'un WC, lavabo
Le logement est pourvu : une prise de téléphone (abonnement France Télécom),

d'une antenne de télévision collective, d'un détecteur d'incendie (il est autorisé de fumer dans l'appartement mais pas dans son lit). Le logement est pourvu : une prise de téléphone (abonnement France Télécom), d'une antenne de télévision collective, d'un détecteur d'incendie (il est autorisé de fumer dans l'appartement mais pas dans son lit).

<u>L'appartement T2 mesure 59 m2 et comprend :</u>

Une salle d'eau équipée d'une douche et d'un WC, lavabo, d'une chambre, d'une cuisine et d'une salle à manger

Le logement est pourvu : une prise de téléphone (abonnement France Télécom), d'une antenne de télévision collective, d'un détecteur d'incendie (il est autorisé de fumer dans l'appartement mais pas dans son lit). Le logement est pourvu : une prise de téléphone (abonnement France Télécom), d'une antenne de télévision collective, d'un détecteur d'incendie (il est autorisé de fumer dans l'appartement mais pas dans son lit).

L'entretien de l'appartement, ainsi que les petites réparations sont à la charge du résident.

<u>Les biens et valeurs personnels</u> : lors de son admission, le résident est informé, en vertu de la loi n°92.614 du 6 juillet 1992 et du décret du 27 mars 1993 relatifs à la responsabilité du fait des vols, pertes et détérioration des objets déposés, de la possibilité d'avoir un coffre-fort dans la chambre.

Les services proposés

L'entretien du linge : L'ensemble du linge est entretenu par le résident, vous avez néanmoins la possibilité de donner votre linge à notre prestataire extérieur, le coût de cette prestation vous sera ajouté sur votre facture mensuelle. Une partie du linge est codé par la résidence, l'autre partie est à marquer par la famille.

Le courrier est distribué du lundi au samedi. Le résident peut déposer son courrier à l'accueil.

Les repas sont confectionnés sur place.

Utilisation de la méthode HACCP dont le but est de prévenir les risques sanitaires liés à la restauration collective.

Les menus sont établis par une commission de restauration à laquelle participent notamment les résidents, le cuisinier…

Possibilité d'inviter les personnes de votre choix à déjeuner, réserver auprès de l'accueil (du lundi au vendredi) au moins 72h à l'avance. (les tarifs sont consultables sur notre site internet, contrat de séjour).

Déjeuner : **à partir de 12h dans le restaurant**

Composition du repas

Entrée (crudités, cuidités ou charcuterie) - Plat protidique
Plat légumes + féculents - Fromages - Micro beurre - Pain artisanal
Dessert (fruit de saison ou yaourt, dessert lacté ou pâtisserie)
Café - Potage pour le soir

Votre bien être

Des coiffeuses peuvent intervenir dans la résidence, le montant de la prestation est à la charge du résident.

La liberté de conscience et le respect des pratiques religieuses sont des règles fondamentales. Une célébration catholique a lieu une fois par mois.

Les animations

Loisirs et animations constituent un moyen d'améliorer votre qualité de vie au quotidien.

Des activités et animations collectives sont proposées chaque jour par l'animatrice de l'établissement.

Vous êtes invité(e) à y participer !

Vous pouvez télécharger le programme d'animation sur notre site internet : www.cdesages.com

Votre santé

Le résident a le libre-choix des intervenants paramédicaux qui lui sont nécessaires (kinésithérapeute, orthophoniste, dentiste,…) ainsi que du pharmacien. Ces choix sont inscrits dans le contrat de séjour mais peuvent être modifiés à tout moment.

Le circuit de votre admission

DOSSIER UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT GERONTOLOGIQUE POUR L'ENSEMBLE DES RESIDENCES ET SERVICES DU COMITE DES AGES

Demande du dossier unique d'accompagnement gérontologique à l'accueil du Comité deS AGES du Pays Trithois ou sur le site internet

Dépôt ou envoie du dossier au Comité deS AGES du Pays Trithois

Visite de pré-admission
Et
Admission prononcée par le directeur

Accueil du résident avec l'équipe soignante et signature du contrat de séjour et règlement de fonctionnement dans les 15 jours qui suivent

Le dossier administratif d'admission est composé du:

1. Contrat de séjour signé
2. Règlement de fonctionnement signé,
3. Dossier d'accompagnement gérontologique
4. Livret de famille
5. Attestation de carte vitale, carte mutuelle, assurance RC
6. Avis d'imposition, ou de non imposition,
7. Justificatifs des ressources (caisse de retraite, APL, APA…)
8. RIB/RIP
9. Chéque de dépôt de garantie

Les tarifs et les aides financières

Le tarif hébergement est fixé par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord. Il est révisés chaque année.

La prestation hôtelière est facturable selon un tarif révisable au moins chaque année par décision du comité syndical.

Les paiement des frais de séjour doit être effectué mensuellement à terme à échoir, au plus tard le deuxième mardi du mois en cours.

La résidence répond aux normes pour l'attribution de l'allocation logement, permettant aux résidents qui remplissent les critères nécessaires, d'en bénéficier.

Cette demande est à faire par le personnel administratif de la résidence.

Les aides financières possiblent selon les ressources : APL, APA et Aide sociale

Respect de la vie privée et de la dignité

Une attitude générale de respect impliquant réserve et discrétion s'applique à chaque agent, tout corps de métier confondu et à tout moment.

1. Respect de la personne, de ses droits fondamentaux
2. Respect de ses biens
3. Respect de son espace de vie privée, de son intimité
4. Respect de sa culture et de son choix de vie
5. Respect de la confidentialité des informations concernant l'usager et son entourage
6. Respect des règles professionnelles et déontologiques

Règles de confidentialité

La résidence s'engage auprès des résidents à la confidentialité des informations recueillies.

L'ensemble du personnel est tenu **au secret professionnel**. Certaines informations dites « confidentielles » sont cependant échangées entre les professionnels dans le cadre du secret partagé, afin de développer un accompagnement de qualité.

De plus, dans le cadre de la loi « informatique et libertés » du 06/01/1978, les données collectées sur les résidents sont exclusivement destinées à la résidence. La loi garantit d'ailleurs un droit d'accès et de rectification de ces informations.

Promotion de la bientraitance

L'équipe soignante et les professionnels de la résidence sont actifs au quotidien dans le but de développer une culture bienveillante.

C'est une démarche à la fois collective et individuelle, elle repose sur une remise en question constante des pratiques et de l'organisation.

Elle vise un accompagnement bientraitant de la personne âgée et de sa famille afin de répondre au mieux à leurs attentes, leurs besoins dans le respect de leurs droits et libertés.

Les visites

Les résidents peuvent recevoir librement leur famille et amis, au cours de la journée.

Pour des raisons de sécurité, **les portes de la résidence sont fermées du lundi au samedi à partir de 18h00 et le dimanche toute la journée.**

Une clé pour accéder librement à la résidence peut être mise à disposition de votre famille en contrepartie **d'un dépôt de garantie de 15.24€.**

Votre sécurité

Dans le contexte de déclaration de l'état d'urgence et du dispositif Vigipirate, la résidence est amenée à prendre des mesures complémentaires pour garantir la sécurité des résidents et du personnel.

Ces mesures portent notamment :

Sur la surveillance de l'entrée principale de la résidence.

- Des formations aux premiers secours et gestes qui sauvent pour le personnel.
- Affichage à l'entrée de la résidence du logo VIGIPIRATE
- Affichage, d'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » dans la résidence.
- Diffusion d'une brochure « vigilance attentats : les bons réflexes » à l'ensemble du personnel.
- Diffusion d'une brochure « stop-djihadisme.gouv.fr sur la radicalisation » à l'ensemble du personnel.

<u>Petits règles de sécurité pour éviter les arnaques.</u>

• Si une personne vient dans votre logement pour vous faire signer quoique ce soit, parlez en d'abord avec vos proches.

• Ne donnez jamais votre carte bleue, vos coordonnées bancaires, chèques signés en blancs, à une personne que vous ne connaissez pas. Parlez-en à votre proche, ou à l'accueil de la résidence.

• Si vous recevez un coup de fil ou un email suspect d'une personne se faisant passer pour un proche, vous réclamant de l'argent, dites lui que vous allez le rappeler et vérifiez auprès de vos proches.

• Signalez à l'accueil de la résidence, toutes personnes qui vous sembleraient suspectes.

Au sein de la résidence

Monsieur RODOT Denis, DG du Comité deS AGES du Pays Trithois

Monsieur Laurent GILLERON, Directeur

Madame Emeline FILLEUR-DUPUIS, Médecin coordonnateur

A l'extérieur de la résidence

Personne qualifiée sur le territoire valenciennois :

Monsieur Denis VANLANCKER
06.88.61.86.92
Vanlancker.denis@gmail.com

Les numéros utiles

ARS Nord-Pas-de-Calais (Agence Régionale de Santé)
Tel : 03.62.72.77.77
Fax : 03.62.72.88.75
Mail : ars-npdc-signal@ars.sante.fr

Conseil Départemental du Nord Tél : 03.59.73.59.59

ALMA (Allo Maltraitance des Personnes Âgées) : 39.77